

FÉDÉRATION ROYALE DES CORPS DE SAPEURS-  
POMPIERS DE BELGIQUE

Monsieur Marc Gilbert  
Président  
Rue des Vignes 2  
5060 SAMBREVILLE

VOTRE LETTRE DU  
20 MAI 2010

NOS RÉFÉRENCES  
SF/JMJ/FAM 10.1278

VOS RÉFÉRENCES  
INC/ADM/COU/FED/2010052003/MG-  
CT

Namur, le 4 juin 2010

Monsieur le Président,  
Monsieur Gilbert,

Je vous remercie de nous solliciter au sujet de la réforme des services de sécurité. C'est un enjeu essentiel pour la sécurité de la population et des pompiers eux-mêmes qui mérite qu'on y consacre sans délai les moyens promis.

Depuis le Rapport Paulus, vieux de plus de 5 ans, les services d'urgence attendent une réforme qui a bien du mal à se traduire sur le terrain. Pour Ecolo, le financement fédéral de la réforme des services d'incendie doit être un objectif de la prochaine législature.

Pour Ecolo, la concrétisation de la réforme doit veiller :

- au renforcement des équipes des services de secours ;
- à l'amélioration et à l'harmonisation du statut des pompiers, tant bénévoles que volontaires (y compris la reconnaissance de cette profession comme métier à risque) ;
- à l'organisation de formations pratiques à l'attention des corps de pompiers (formation de base et continue, avec crédits d'heures) ;
- à l'organisation d'un accompagnement psychologique et d'un accompagnement spécifique de fin de carrière ;
- à la présence d'au moins 20 % de pompiers professionnels, dont les chefs de corps, dans chaque service ;
- à la mise à jour des normes de l'arrêté royal de 1967, afin de prendre en compte l'évolution des risques industriels, naturels, militaires et domestiques ;
- au renouvellement régulier du matériel, lequel est aujourd'hui insuffisant et vétuste.

Ecolo plaide aussi pour une prise en compte spécifique des risques industriels. La priorité doit être donnée à la prévention de ceux-ci. Notamment en dressant un cadastre des sous-sols, par l'organisation régulière d'exercices 'catastrophe', par des contacts plus étroits entre entreprises et services de secours, par une formation spécifique des services d'incendie, par une meilleure information des populations, par une coordination optimale des institutions et autorités (notamment en zone frontalière), et avec une attention particulière au risque nucléaire.

L'objectif d'une sécurité et d'une protection identiques pour tous les citoyen-nes, dans les 12 minutes et en quelque endroit que ce soit, est réalisable, pour autant que l'on accepte de transférer les responsabilités des

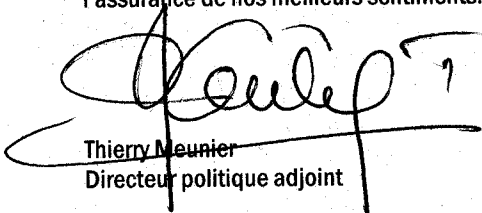
communes vers des zones avec statut juridique ad hoc à créer, ce qui n'empêchera pas l'implication locale. Malheureusement, certaines communes résistent face à cette perte de responsabilité et de pouvoir décisionnel, mais aussi de pratiques politiques d'un autre temps (nominations partisans, détournement dans l'utilisation du matériel ...). Ces résistances ne peuvent pourtant mettre à mal la nécessité d'un service de qualité à la population, ni la définition des zones selon des critères objectifs.

Pour avancer, il est primordial que le SPF Intérieur communique aux pouvoirs locaux tous les paramètres, notamment financiers, afin de leur permettre d'évaluer si l'engagement est respecté de réaliser une réforme neutre et d'atteindre une parité de financement entre le fédéral et les pouvoirs locaux. Au lieu de cela, les ministres de l'Intérieur successifs ont joué à cache-cache au gré des comités d'accompagnement et des restrictions budgétaires. Après la catastrophe de Liège, un budget de 32 millions € a été promis aux services de secours. Cet engagement minimaliste ne permet pas aux communes de financer seules cette réforme ; nombre d'entre elles paie d'ailleurs le prix de la réforme des services de police et ne peuvent donc appuyer la réforme sans assurance budgétaire.

A Bruxelles, la situation est spécifique. Ecolo plaide pour que l'Etat fédéral y apporte une contribution financière à la hauteur des enjeux sur base d'un mécanisme équivalent à celui mis en place pour l'ensemble des zones de secours et tenant compte, également, du rôle important joué par le SIAMU au-delà des 19 communes. Les exigences de la législation linguistique y sont aussi un facteur paralysant, raison pour laquelle Ecolo plaide pour une rationalisation de cette législation, qui simplifierait grandement le fonctionnement du service bruxellois au bénéfice de tous les habitants de Bruxelles.

J'espère que ces propositions répondent à vos préoccupations et sachez que nous restons demandeurs d'échanger toute information ou argument sur ce sujet important.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur Gilbert, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Thierry Meunier  
Directeur politique adjoint